

# LE CANAL

Journal tenace-Propulsé par le POPIR

Vol. 2, no 1 Automne 2013

## À QUI LA VILLE ?

LUTTES URBAINES

Alors que les scandales qui se multiplient dans l'administration municipale semblent nous prouver que la Ville est une business et non un milieu de vie, les gens des quartiers populaires ont tout à gagner en se mobilisant pour se réapproprier leur Ville !

Par POPIR-Comité Logement



nous la Ville ! À nous les sites pour le logement social !

En arrivant, les personnes présentes se sont organisées en Assemblée générale et ont affirmé collectivement leur volonté de squatter tant qu'il n'y aurait pas une réponse à leur demande. L'enthousiasme était d'autant plus grand quand toutes et tous ont su que le site appartenait à Peter Sergakis, un riche

d'un soutien admirables.

Selon les témoignages, c'est la revendication qui a attiré la sympathie. Dans le coin de rue où avait lieu l'occupation, 2 des 4 terrains vacants ont récemment été développés en condos ! Les gens sont exaspérés par la multiplication des condos dans le quartier. La population considère donc qu'il est tout à fait légitime de passer à l'action pour se réserver des terrains pour du logement social.

Finalement, le squat a été démantelé le 6 juin. Un nombre démesuré de policiers était mobilisé (la rue Notre-Dame était bloquée de Rose-de-Lima à de Courcelle) pour annoncer l'éviction. Les squatteurs et squatteuses ont préféré partir... pour mieux squatter d'autres terrains. D'ailleurs, le dimanche suivant, une marche « À qui la Ville ? » s'est tenue dans Villeray et le 15 juin, un collectif d'Hochelaga ouvrait un squat

Dans le numéro précédent du journal Le Canal, la question « À qui la Ville ? » était posée et la réponse était promise pour le 1er juin ! Toutes et tous étaient invités à participer à une manifestation et à une action, afin de revendiquer que des terrains et des bâtiments vacants soient mis en réserve pour du logement social plutôt que pour des condos.

Le 1er juin près de 200 personnes, très majoritairement du Sud-Ouest, ont pris la rue Notre-Dame. Même si la manifestation était déclarée illégale (le règlement P-6 exige qu'on fournisse un itinéraire), les personnes ont jugé que la légitimité de leur action les autorisait pleinement à prendre la rue.

Ainsi, le groupe s'est dirigé dans l'ouest de St-Henri pour finalement s'arrêter sur un terrain vacant aux coins des rues St-Philippe et Notre-Dame. Un abri communautaire et des tentes ont été montés sur ce site qui allait devenir le symbole de la revendication : À qui la Ville ? À

propriétaire immobilier du quartier.

Ce fut le début d'un squat qui a duré 6 jours. Une belle solidarité s'est exprimée : des dizaines de personnes sont venues passer la journée, la soirée, des comités logement sont venus soutenir les squatteuses et squatteurs, la Cuisine du Peuple a prêté son matériel, les voisin-e-s ont

permis qu'on utilise leur électricité pour organiser une projection de documentaires, d'autres voisin-e-s ont fourni de l'eau, ont séché le linge humide des occupant-e-s. Certaines personnes ont donné de la nourriture, des tentes et des couvertures, de la terre et des semences pour partir un jardin, etc. La buanderie du coin a laissé l'accès à sa salle de bain. La population de St-Henri a fait preuve d'une ouverture d'esprit et

**Ce fût le début d'un squat qui a duré 6 jours. Une belle solidarité s'est exprimée : des dizaines de personnes sont venues passer la journée, la soirée, des comités logement sont venus soutenir les squatteuses et squatteurs, la Cuisine du Peuple a prêté son matériel, les voisin-e-s ont permis qu'on utilise leur électricité pour organiser une projection de documentaires, d'autres voisin-e-s ont fourni de l'eau, ont séché le linge humide des occupant-e-s.**

sur un terrain vide, en solidarité avec Saint-Henri. Cet été, plusieurs actions sont organisées derrière cette même idée comme des ateliers populaires d'urbanisme « À qui Verdun ? » ou le lancement du site « À qui la Pointe ? » dans le cadre de la campagne pour le droit au loge-

ment à Pointe-St-Charles.

Alors que les scandales qui se multiplient dans l'administration municipale semblent nous prouver que la Ville est une business et non un milieu de vie, les gens des quartiers populaires ont tout à gagner en se mobilisant pour se réapproprier leur Ville ! Reste à voir si le squat de Saint-Henri marquera un tournant dans la lutte populaire contre la gentrification !

# HAUSSE DE TARIFS À HYDRO-QUÉBEC PUISQU'ON PIGE DANS NOS POCHEs – ON RÉSISTE!!!

Par POPIR-Comité Logement

gouvernement Marois sur la hausse des tarifs d'Hydro. Une première manifestation nationale aura lieu à Montréal, le samedi 28 septembre.



image: Luce Parisien

**M**algré qu'il ait promis le contraire en campagne électorale, le Parti Québécois reprend l'agenda Libéral et a prévu dans son budget une hausse des tarifs d'électricité (en plus de la taxe santé progressive (sic) et de l'indexation des frais de scolarité). Ainsi, le 1er janvier 2014, le tarif du bloc patrimonial sera dégelé, ce qui provoquera une importante hausse de tarifs. Cette hausse

du bloc patrimonial va s'ajouter aux traditionnelles augmentations annuelles qui ont déjà représenté 18.4 % entre 2004 et 2010 ! Selon les projections de la Coalition opposée à la privatisation et à la tarification des services publics, l'augmentation pourrait atteindre 6 %, c'est beaucoup plus que les augmentations de salaire !

## Trois éléments particulièrement scandaleux dans cette hausse de tarifs.

Premièrement, elle ne s'applique qu'aux consommateurs résidentiels et aux petites entreprises ! Encore une fois, les grandes industries

échappent à la hausse et c'est à nous qu'on refille la facture. Ensuite, c'est une forme de taxation régressive qu'on applique sur un service essentiel. Les plus démunis pour qui la facture d'Hydro représente 10 % de leur revenu sont bien plus pénalisés que les mieux nantis pour qui la facture équivaut à 1.5 % de leur revenu. Qui va vraiment faire sa juste part avec cette mesure ? Finalement, les augmentations servent avant tout à financer l'achat d'électricité à des entreprises privées qui construisent des « petits » barrages et des éoliennes, tout cela pour produire une électricité dont on n'a pas vraiment besoin et qu'on exporte aux États-Unis !

## Une nécessaire mobilisation

Les impacts de la hausse peuvent être désastreux pour plusieurs locataires. Depuis 2010, on constate des nombres records de débranchements à Hydro-Québec, faute de pouvoir honorer les factures.

Ce sont bien sûr les locataires qui vivent dans les logements les moins bien isolés qui seront le plus affectés. Quant à ceux et celles pour qui le chauffage et l'eau chaude sont inclus dans le loyer, on peut appréhender des augmentations de loyer, les propriétaires ayant la fâcheuse habitude de refiler la facture aux locataires !

Seules les mobilisations pourront faire reculer le

**Le bloc patrimonial: Qu'est-ce que c'est?**  
C'est la quantité d'électricité que doit produire Hydro Québec (HQ) afin de répondre aux besoins de la population du Québec. HQ réalise un profit de 950 millions \$ sur la vente de ce bloc d'électricité, même si les tarifs sont gelés depuis l'an 2000. 950 millions \$ de profit...alors pourquoi dire qu'on nous vend l'électricité à rabais ? Pourquoi augmenter ce tarif ?

## LE PROGRAMME ÉCONOLOGIS *Par Agathe Melançon*

Vous êtes locataires, vous êtes un propriétaire et vous recevez une facture salée en hiver dû au chauffage, le programme Éconologis est peut-être pour vous. La première étape est de vérifier si vous êtes admissible. Le programme Éconologis est pour les budgets modestes, et est un service gratuit et personnalisé. Une personne vous conseillera et un-e technicien-ne visitera votre résidence pour vous donner des conseils.

Voici les coordonnées pour la section de Montréal :  
Option consommateurs : 514-798-0541 poste 401  
Internet: [www.efficaciteenergetique.mmf.gouv.qc.ca](http://www.efficaciteenergetique.mmf.gouv.qc.ca)



## Campagne contre la fin des conventions fédérales pour le logement social MANIFESTATION À OTTAWA

Par POPIR-Comité Logement

Ça fait quelques années que le FRAPRU et les comités logement s'inquiètent de la fin des ententes fédérales qui financent les logements sociaux construits dans les années 60, 70 et 80. Dans l'édition du Canal du printemps 2013, nous parlions de la nécessité de se mobiliser pour sauver 127 000 logements sociaux au Québec (5 500 dans le Sud-Ouest). Ainsi, une quarantaine de militant-e-s du POPIR se sont rendus à Québec, en mai dernier, pour manifester contre ces coupures.

La mobilisation se déplace maintenant à Ottawa puisque c'est là que le gouvernement fédéral doit renouveler les ententes !

Notons que la campagne contre les fins de conventions s'inscrit aussi dans une lutte plus globale qui s'oppose aux choix politiques que le fédéral a faits dans les dernières décennies. Le contrat social n'est pas respecté quand le fédéral

pige dans la caisse du chômage à la fin des années 80, quand il arrête de financer les HLM en 1994. La même logique se répète avec le saccage récent de l'assurance chômage via la nouvelle réforme et avec la fin du financement des logements sociaux existants !

Il est inacceptable que les locataires déjà les plus démunis perdent leur subvention alors qu'Ottawa a de l'argent. Le Canada est un pays riche mais il préfère investir dans la sécurité et l'armée que dans les programmes sociaux et le logement... c'est notre responsabilité collective de nous mobiliser pour lui rappeler que ce n'est pas notre choix de société !

**Pour participer à la manifestation nationale à Ottawa du 27 novembre prochain, vous pouvez vous inscrire au POPIR-Comité Logement 514-935-4649**



# ÉLECTIONS MUNICIPALES 2013

## À QUOI PEUT-ON S'ATTENDRE?

Par POPIR-Comité Logement

À l'approche des élections municipales, nous devons faire le constat que la situation du logement ne s'est pas améliorée à Montréal. On peut même parler de recul.

### Dix ans au pouvoir: un bilan mitigé pour l'administration Tremblay

L'administration Tremblay arrivée au pouvoir en 2002 a fait de la Stratégie d'inclusion de logements abordables son principal outil de lutte à la pauvreté. Cette dernière vise à favoriser le développement de logements sociaux dans les grands développements immobiliers privés. Malheureusement, cette politique s'est avérée insuffisante pour répondre à l'ampleur des besoins des mal-logés. Au contraire, de plus en plus de changements de zonage ont été consentis aux promoteurs privés afin de permettre le développement de condos. L'affluence de petits projets de condos a créé un déséquilibre dans l'offre de logements. Dans les dernières années, à cause du manque de terrains à développer, la Ville a mis sur pied un fond dans lequel les promoteurs qui considèrent qu'il ne serait pas rentable de céder une partie de leur terrain à un projet à but non lucratif peuvent verser une compensation financière. Des opportunités de développer du logement social nous ont donc échappé. Le parc de logements locatifs existant, lui, s'effrite. Encore une fois, la rareté des terrains favorise les conversions en condos, les démolitions et transformations de plex et de maisons de chambres en propriétés unifamiliales ou en gîtes pour les touristes. Les logements restants sont vieillissants et mal entretenus et la Ville n'est pas suffisamment active sur la question de la salubrité. Quelques cas particulièrement scandaleux ont été ciblés par l'équipe d'inspection (Places L'Acadie, Domaine Renaissance) mais il reste que nombre de locataires doivent encore vivre avec la moisissure et la vermine.

### Des candidatures peu réjouissantes

Peut-on espérer quelque chose de mieux pour les prochaines élections ? Actuellement, trois équipes se sont lancées dans la course et 11 candidat-e-s se présentent à la mairie. Si les trois formations principales consacrent toutes une part de leur plateforme à la question du logement, le curriculum des différents chefs a de quoi inquiéter. Marcel Côté, à

la tête de la Coalition pour Montréal vient du monde des affaires et il entend diriger la ville à la façon d'un gestionnaire ; Denis Coderre est un ancien député fédéral au sein du Parti Libéral du Canada, parti au pouvoir lors du retrait du fédéral dans le financement du logement social en 1994 ; finalement, Richard Bergeron à la tête de Projet Montréal a fait la manchette à l'été 2012 pour ses propos contre les personnes itinérantes .

On peut tout de même se féliciter, car grâce aux



pressions des groupes logement, l'ensemble des formations politiques parle maintenant de mettre en place des réserves de terrains et de bâtiments afin de développer du logement social (voir l'encadré page 4). Nous avons donc jusqu'au 3 novembre pour nous activer et insister sur l'importance du logement social. Le logement doit être un enjeu de cette campagne électorale ! Nous devons aussi nous assurer que les engagements pris avant les élections se réalisent une fois la nouvelle administration élue. Le POPIR profitera de chaque occasion pour marteler l'importance de la question du logement ! Joignez-vous à nous !

### Les cinq travaux de Montréal pour le droit au logement

Selon les groupes montréalais membres du FRAPRU, l'administration qui sera élue en novembre 2013 devra réaliser cinq grands engagements en faveur du droit au logement. Ces mesures devront plus particulièrement contribuer au développement du logement social, en nombre suffisant pour répondre aux besoins les plus urgents. Elles devront aussi garantir la pérennité et le maintien en bon

état des logements sociaux et locatifs existants. Pour cela, les candidates et candidats en lice à Montréal doivent s'engager :

- à réclamer publiquement de Québec et d'Ottawa des investissements suffisants pour construire au moins 22 500 nouveaux logements sociaux sur l'île, et à prévoir les contributions municipales nécessaires à leur réalisation;
- à mettre en place un programme d'achat et de réserve de sites (terrains et bâtiments vacants) pour des futurs projets coopératifs et sans but lucratif d'habitation et/ou d'équipements communautaires, et ce dans tous les quartiers montréalais où la spéculation immobilière empêche ou ralentit le développement de nouveaux logements sociaux;
- à préserver l'intégrité du parc de logements sociaux existants sur le territoire montréalais en réclamant des gouvernements supérieurs qu'ils y maintiennent leurs engagements financiers à long terme et en y maintenant leurs propres engagements, au-delà de la durée des accords d'exploitation signés avec les gouvernements du Canada et du Québec;
- à protéger le parc de logements locatifs existants en interdisant leur conversion en copropriétés, en ajustant la réglementation municipale afin de contrer les nouvelles stratégies des promoteurs qui contournent les règles en vigueur pour s'approprier ce stock et si requis, en faisant pression sur Québec pour obtenir toute la latitude légale requise;
- à prendre toutes les mesures réglementaires nécessaires pour assurer le maintien en bonnes conditions d'entretien, de salubrité et de sécurité, tous les logements locatifs ; à prévoir toutes les ressources matérielles et humaines suffisantes pour garantir l'application du code du logement et, en cas d'échec, à utiliser tous les pouvoirs municipaux à leur disposition pour saisir les immeubles insalubres détenus par des propriétaires délinquants.

Voilà ce qu'il faut faire pour que l'exercice du droit au logement soit une réalité à Montréal et que la Ville ne soit plus livrée aux plus offrants !

Sources:

Richard Bergeron "Montréal n'est pas une colonie de vacances, L'itinéraire, lundi 6 août 2013

Montréal: Milieu de vie ou marchandise, brochure du FRAPRU

### LE CANAL

4017, rue Notre-Dame Ouest  
Montréal (Qc) H4C 1R3  
514-935-4649

Éditeur: POPIR Comité-Logement  
www.popir.org

Impression: Payette & Simms

Le Canal est un périodique d'information locale de l'arrondissement du Sud-Ouest. Il est écrit en grande partie par des collaboratrices et collaborateurs bé-

névoles. Le contenu du journal est sous la responsabilité du comité de rédaction.

Le Canal privilégie le traitement de dossiers locaux ; il analyse la réalité des gens et des groupes communautaires du territoire qu'il dessert et propose une couverture de ses activités sociales et culturelles. Toute personne intéressée par les objectifs poursuivis par Le Canal peut suggérer sa collaboration. Les auteurs ont la responsabilité des textes qu'ils signent. Le comité de rédaction du journal se réserve le droit de refuser ou d'abrégier les textes reçus. Toute reproduction des textes et des photos pu-

bliés par Le Canal est encouragée. Prière de mentionner la provenance.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec  
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 1929-9265 (Le Canal - Imprimé)  
ISSN 1929-9273 (Le Canal - En ligne)  
S.V.P. Partager ou recycler

A

N

O

U

S

## LA SUITE...

Par Marc-Olivier Rainville



**D**emandons-nous d'abord à qui elle n'est pas, cette ville sous influence. La ville n'est pas aux sans-abri. Les sans-abri font l'objet de profilage social par le Service de police de la ville de Montréal (SPVM). Certains excités de la gâchette du SPVM n'hésitent à recourir aux armes pour dompter leur peur du pauvre monde. J'imagine aisément les hochements de tête compréhensifs de la part des petits rois de notre ville en détresse, entre deux ballons de cognac dégustés au chic club privé Le 357C. La ville n'est pas aux étudiants. Ils ont bien tenté de la prendre. Ils attendent aujourd'hui leur procès. La ville n'appartient pas aux assistés sociaux. Le second jour du mois, il n'y a quasiment plus d'argent dans le compte de banque. Si on est économe, il en restera assez pour un ou deux gratoux. La ville n'est pas aux travailleurs au salaire minimum. Le montant hebdomadaire ne correspond même pas au prix du lunch quotidien de leur employeur. La ville n'est pas non plus à la classe moyenne. La classe moyenne est une fiction ! À qui est la ville, alors ? Aux "forces de l'ordre". À leurs patrons, les corbeaux mafieux qui perchent rue de la Commune. Aux pornocrates, slumlords, pollueurs

industriels et lobbyistes pharmaco-militaires. Aux narcotraquants. Aux gremlins médiatiques de la désinformation continue. Vous trouvez que j'exagère ? Au Québec, la vénalité systémique est la donnée sociologique de base. La culture de la province, son état d'esprit, son humour en cannes industriel et bien sûr ses pratiques d'Excellence économiques ne sont pas différents de ce qui règne dans certaines républiques des Caraïbes. La pègre corrompt de haut en bas la chaîne alimentaire. Nous avons eu le Régime français, suivi du Régime anglais. Nous avons droit maintenant au Régime de bananes. D'après ce que j'ai pu comprendre, ce n'est pas différent dans le reste du Canada. Ce sont ces gens-là qui exagèrent ! Mon gars est né rue Saint-Ferdinand. C'est pour lui que je suis allé occuper. Résidant-e-s de Saint-Henri, vous vous êtes demandé-e-s pourquoi il y avait de la bière dans le

**Le squat de la rue Notre-Dame a duré six jours. On m'aborde encore sur le sujet pour me demander ce que nous faisons sur ce lot vacant. Bien souvent, la réponse, vous la connaissez. Il s'agit d'une lutte populaire pour le logement social. Il s'agit d'une lutte populaire pour la justice. Quand est-ce qu'on y retourne ?**

campement de la rue Notre-Dame. J'avais proposé qu'on boive du cognac ; ma proposition n'a pas passé. Résidant-e-s, vous nous avez dit que le camp sentait la mouffette. Y avait-il de la drogue cette semaine-là à Saint-Henri ? ! Écoutez, vous le savez aussi bien que moi. Il y a dans les rues de notre quartier, à l'année longue, autant sinon plus de livreurs de pot que ceux qui roulent en petits chars orange pour livrer du poulet...Vous m'avez demandé si nous étions des pacifistes, des anarchistes, des

exhibitionnistes... Si nous avons fâché quelqu'un, je m'en excuse en mon nom personnel et en celui de mes camarades. Nous avons l'air un peu allumé, d'accord. Tentez surtout de vous souvenir de nos mains tendues sous les bannières, souvent à la pluie battante. Et croyez-en mon petit doigt, la désorganisation apparente de notre camping du printemps dernier était un modèle d'efficacité comparé à la dérive totalitaire que nous prépare le laxisme anarcho-financier des maîtres actuels de la cité. Le squat de la rue Notre-Dame a duré six jours. On m'aborde encore sur le sujet pour me demander la raison de notre présence sur ce lot vacant. Bien souvent, la réponse, vous la connaissez. Il s'agit d'une lutte populaire pour le logement social. Il s'agit d'une lutte populaire pour la justice. Nous aussi nous posons des questions ! Ce que nous voulons tous savoir, dans le fond, c'est : Quand est-ce qu'on y retourne ? ! La reprend-on la ville, quartier par quartier, pour nous et nos familles, avant de vraiment la perdre pour de bon ? Moi, je suis prêt à retirer mon consentement aux malfrats et à retourner squatter demain matin. Si vous payez le cognac !



### Où en est notre demande pour une réserve ?

Début juillet, une cinquantaine de militant-e-s des comités logement de Montréal sont allés à l'hôtel de ville pour exiger des réponses suite au squat (on se rappelle que le maire Dorais, responsable de l'habitation, avait alors promis de créer la réserve d'ici la fin juin)...Finalement, le 22 août, il annonçait dans le cadre du Plan de fidélisation des familles 2014-2017, la création d'une «banque de terrains municipaux notamment aux fins de la réalisation de logements sociaux». De plus, l'idée de «créer une banque de terrains» a été reprise dans les plateformes électorales de Projet Montréal et de l'Équipe Co-derre. Quant à la Coalition pour Montréal (Harel - Côté), elle s'engage à «réserver des terrains municipaux pour la construction de coopératives». Bref, la demande a fait du chemin...il faudra maintenir le rapport de force pour que des terrains intéressants soient bel et bien sortis du marché privé et développés en logement social.



# LA VILLE!

## L'EXPÉRIENCE D'UN SQUATTEUR

Par Norman Laforce



Le 1er juin dernier, le collectif À qui la ville? appelait à participer à une manifestation dans le quartier St-Henri. La mobilisation pour la manif ainsi que l'occupation du terrain fut un succès. Dès la première journée, une assemblée générale est organisée afin que déterminer les règles de fonctionnement de l'occupation. On souhaitait rester mais on s'attendait à voir débarquer, le soir même, soit la police ou les fiers à bras du propriétaire, Peter Sergakis, mais heureusement, ce ne fut pas le cas. À la fin de la première journée, on apprend que Sergakis, n'a aucun problème avec notre présence et qu'il nous souhaite même d'avoir un bon BBQ. Il déchantera plus tard... La deuxième journée, la Cuisine du peuple est venu porter main forte au campement. Plusieurs gens de toute sorte se sont joints au groupe : occupy, punks, franco et anglo de milieu anarchiste, certainEs en visite à Montréal de l'Ontario et d'Edmonton et même des gens du quartier, toutes et tous venuEs se greffer au collectif et vivant côte-à-côte en harmonie. Au fil des trois journées suivantes, le squat autogéré commençait à

prendre forme. CertainEs avaient fait un jardin, des gens du quartier, marchands et sympathisants venaient porter de la nourriture et autres denrées, la Cuisine du peuple cuisinait pour toutes et tous. Tout était fait en gardant à l'extérieur les journalistes qui recherchaient des photos sensationnalistes. Les entrevues étaient données par les membres du collectif à l'extérieur du périmètre. La sixième journée fut la plus triste. Sergakis est venu jouer son rôle de proprio avec la police et les vautours médiatiques en mal de sensation forte pour leurs lecteurs. La fin se sentait. Une dernière assemblée générale fut convoquée et les squatters décidèrent de partir, la tête haute. Après avoir parlé avec quelques squatters, je suis certain que plusieurs aimeraient revivre le squat ce qui pour moi en dit beaucoup. Pour les comités logements l'idée du squat sur un terrain vacant pourrait faire boule de neige et amener des luttes intéressantes au niveau du logement social. Mais pour celles et ceux qui ont vécu le squat, il est devenu une alternative palpable.



### Pour l'équilibre...

Pour moi, les gens qui "squattaient" au coin Notre-Dame et St-Philippe travaillaient pour la communauté, ils étaient là pour une cause : la réserve de terrains pour les logements sociaux (tous ont le droit d'avoir un lieu ou habiter selon leurs revenus). Ce n'est pas une question de prix du logement qui devrait faire déménager d'un quartier, mais le désir de changement. Les gens étaient sympathiques. Ils accueillait les passants chaleureusement. Ils ont même fait une pancarte pour demander aux chauffeurs de ne pas klaxonner après 22 heures, pour respecter les voisins. Les déchets et le recyclage étaient dans des sacs séparés et transportés ailleurs quand ils étaient pleins, par des automobilistes. Ils ont fait 2 petits jardins avec des plants de légumes... Ils étaient bien organisés, sympathiques, calmes. J'ai passé quelques fois devant le terrain. Beaucoup de monde les soutenait. Je me souviens d'une femme dans

l'autobus qui me racontait qu'elle avait dépensé pour soutenir la cause en leur achetant quelques légumes et autres, malgré qu'elle n'ait pas beaucoup d'argent. D'autres amenaient ce qu'ils avaient cuisiné... C'est dommage que ce soit terminé. En même temps, je me dis qu'ils ont pu être là du samedi au jeudi matin, malgré les nuits froides. Ils ont persévéré, malgré la pluie aussi. Les toilettes du parc proche de là ont été ouvertes pour répondre aux besoins de base. Le propriétaire les a laissés être sur le terrain plusieurs jours quand il aurait pu les évincer le jour même. Je souhaite qu'il y ait des actions favorables, ici et ailleurs, parce qu'il n'y a pas assez de riche pour avoir une majorité de condominiums à construire, comme un autre poète m'a dit en ses mots. Merci pour tout ce qui se fait vers le mieux-être collectif.

Agathe Melançon, une résidante du Sud-Ouest.



Photos: Peter-Thomas Kennedy et anonyme

## PEOPLE'S HISTORY OF MONTREAL

**SOUTHWEST MONTREAL: Dominion Textile, Strikes: Madeleine Parent**

In the early 20<sup>th</sup> Century, the textile industry, dominated by Dominion, became the largest manufacturing employer in Québec and one of the first examples of corporate concentration in industrial capitalism. By 1940, the company was being referred to as the "Duplessis-backed mini-empire".

In May of 1906 the United Textile Workers of America led a strike of 1500 workers, which failed. That failure led many workers to switch to the Textile Workers Federation of Canada, which led a strike in 1908 as a response to a 10-25% wage cut. The factories in Montreal, Magog and Valleyfield were all shut down. The factory owners nonetheless were able to restore operations without making any concessions because some workers defected and returned to work.



In 1920, the average rent in for these workers was \$20/month, and there was a major housing shortage. The average income was \$700/yr (\$58/month, i.e. they were spending over 1/3 of their income on rent), while the provincial government estimated that it would take \$1500/yr to "ensure a decent standard of living".

In the late 1930's the Canadian Catholic Labour Congress led the struggle against the "Duplessis-backed mini-empire"—which was the largest manufacturing employer in Québec, and had two-thirds of the Canadian market share. In 1933 wages were cut 10%, in 1936, a strike led by the CCTC got them restored back the 1933 pre-cut level.

In the summer of 1937, 10,000 workers, the majority of whom were women, went on strike for a month. At the time they were earning \$12-16/week for a 55-60 hr work week. The company refused to recognise their union, and sent in scabs at three plants, which led to strike line via fence and massive police repression. Finally, they won recognition of their union, a 50hr week and a 4-7% wage increase—and though this was far short of their goals, but they had been without pay for 25 days and were in a precarious spot. At the end of this contract, one year later, the company refused to renegotiate, and with the help of Duplessis, got a Minimum Wage Commission to set wages in lieu of collective bargaining. The Commission effectively pulled the rug out from underneath the union.

Because of this failure, 10,000 Dominion Textile workers switched to the United Textile Workers of America (UTWA). In 1940, the average labourer in Montreal, working 40 hrs/wk was making only \$20 (carpenters averaged \$34 to \$45/month, and there was a major housing shortage caused by the influx of war-time industrial economy).

In 1946, there was a major strike at the Dominion Textile plant in Valleyfield, supported by the plant in Montreal (6,000 workers walked off), and organized by Madeleine Parent.

Workers, their partners and kids were on the picket-lines for the 100-day long struggle. Police forces were sent in by the authorities, and they used tear gas against the strikers who replied with stones. Parent was convicted of seditious conspiracy by the anti-labour Duplessis government. (The charges were ultimately dropped, after an arduous appeals process, in 1954).

The strike was a huge success. The workers eventually won union recognition, a collective agreement, a 40 hr work week and time-and-a-half for overtime.

Parent retired from the union movement in 1983 but remained an outspoken feminist.



### VOUS ÊTES À LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT?

Vous désirez savoir comment vous impliquer dans la lutte pour le droit au logement?

Participez à un atelier sur le logement social!

**Les ateliers ont lieu deux fois par mois, les mercredis à 13h00 ou 19h00.**

Appelez pour connaître les prochaines dates

**514-935-4649**

## UNE HISTOIRE POPULAIRE

## DE MONTRÉAL

### LA GRÈVE DE LA DOMINION TEXTILE ET MADELEINE PARENT

Par Freda Guttman

**A**u début du 20<sup>e</sup> siècle, l'industrie du textile alors dominée par Dominion est le principal employeur au Québec et l'un des premiers exemples de concentration corporative au sein du capitalisme industriel. En 1940, on surnomme l'industrie le petit empire de Duplessis.

En mai 1906, la grève des 1500 travailleurs et travailleuses de la United Textile Workers of America se termine par une défaite. Plusieurs des travailleuses et des travailleurs se tourneront alors vers la Textile Workers Federation of Canada qui mènera une autre grève en 1908 en réponse à des coupures salariales de 10 à 25%. La production dans les manufactures est arrêtée à Montréal, Magog et Valleyfield. Les propriétaires pourront tout de même reprendre la production, sans aucune concession, à cause de la défection de certain-e-s syndiqué-e-s.

En 1920, le loyer moyen de ces travailleuses et travailleurs est de 20\$ par mois et il y existe une importante crise du logement. Le revenu annuel moyen, lui, est de 700\$ par année (58\$ par mois, on consacre donc plus du tiers des revenus au loyer), alors que le gouvernement provincial considère qu'un revenu annuel de 1500\$ est nécessaire afin d'assurer un niveau de vie décent.

À la fin de 1930, le Congrès canadien catholique du travail mène une bataille contre le petit empire de Duplessis, qui est maintenant le plus important employeur du milieu manufacturier et possède les 2/3 du marché canadien. En 1933, les salaires sont coupés de 10%; la grève de la CCCT permettra d'annuler cette coupure en 1936.

Durant l'été 1937, 10 000 travailleurs et travailleuses, majoritairement des femmes, déclenchent une grève qui durera un mois. À cette époque, elles gagnent entre 12\$ et 16\$ pour une semaine de travail de 55 à 60 heures. La compagnie ne reconnaît pas le syndicat et fait appel à des briseurs de grève afin de maintenir la production dans trois usines, entraînant des violences aux lignes de piquetage et une importante répression policière. Finalement, les syndiqué-e-s gagnent la reconnaissance de leur syndicat, la semaine de 50 heures et une augmentation salariale de 4 à 7%. Bien que ces gains soient loin de leurs revendications initiales, la précarité de leur position et le fait d'avoir passé 25 jours sans salaire les convainc de rentrer au travail. Un an plus tard, leur contrat échu, la compagnie refuse de négocier et appuyée par le gouvernement de Duplessis, la Commission du salaire minimum est mise sur pied et fixe les conditions de travail. Cette commission aura pour effet de retirer tout pouvoir de négociation aux syndicats et aux travailleuses et travailleurs.

Ce nouvel échec convainc les 10 000 travailleurs et travailleuses de la Dominion Textile à s'associer à la United Textile Workers of America (UTWA). En 1940, l'ouvrier moyen à Montréal gagne 20\$ pour une semaine de 40 heures (en comparaison, le salaire d'un charpentier est de 34\$ et d'un chauffeur de tramway de 35\$). Le loyer coûte maintenant 45\$ par mois et la crise du logement subsiste à cause de l'arrivée massive de travailleurs et de travailleuses venu-e-s supporter l'économie industrielle de guerre.

En 1946, une importante grève est déclenchée à l'usine de Valleyfield et appuyée par les travailleuses et les travailleurs de l'usine de Montréal (6000 syndiqué-e-s). La grève est organisée par Madeleine Parent.

Les travailleurs, travailleuses et leurs familles sont sur la ligne de piquetage durant les 100 jours de grève. La police utilise les gaz lacrymogènes afin de forcer la ligne de piquetage; les grévistes répliquent en leur lançant des pierres. Parent est arrêtée et accusée de conspiration séditeuse par le gouvernement antisyndical de Duplessis. Les accusations tombent, près de 10 ans plus tard, après un long procès en appel.

La grève est un succès. Les syndiqué-e-s gagnent la semaine de 40 heures, la reconnaissance du syndicat, une entente collective et le paiement des heures supplémentaires à temps et demi.

Madeleine Parent se retire du mouvement syndical en 1983 mais demeura toujours une féministe engagée.

*\*La Dominion Textile était située au 3970 et 4000, rue St-Ambroise. L'édifice est aujourd'hui occupé par le Château St-Ambroise.*

# CANADA MALTING

## LA POPULATION DE ST-HENRI ENVOIE UN MESSAGE CLAIR AUX ÉLU-E-S

# ON EN VEUT PAS DE CONDOS!

Par POPIR-Comité Logement

**N**ous étions une centaine à participer à la soirée de consultation sur le développement de la Canada Malting, le 3 juin dernier. Une centaine qui d'une seule voix ont dit : nous ne reconnaissons plus notre quartier, nous en avons assez des condos, nous nous souvenons du passé ouvrier de St-Henri et nous avons d'autres rêves pour ce site! L'arrondissement ne cesse de se vanter d'être novateur en ce qui concerne le développement de la Malting. On ne cesse de nous dire qu'on veut nous consulter avant même qu'un projet ne soit développé. Or, les orientations pour le développement de ce site ne peuvent être plus claires : il y aura des condos et par centaines! Reste pour les gens du quartier à donner leur avis sur la couleur des briques et l'aménagement paysagé.

Et on peut dire qu'on a rarement eu autant de détails pour un développement où il n'y a pas de projet. L'arrondissement évalue que pour rentabiliser le site, il faudra y construire

de 600 à 700 condos. Il veut aussi obtenir des subventions publiques pour la décontamination du sol. Pour le quartier St-Henri, un nouveau méga-développement de condos au bord du canal Lachine serait catastrophique. Le site est situé dans l'un des



secteurs les plus pauvres de St-Henri. Pour les locataires, un tel projet impliquera des hausses de loyers, et l'intérêt grandissant des promoteurs immobiliers risque d'occasionner des évictions, reprises de logements, conversions de logements locatifs en condos et démolitions. Pour les résidentes et résidents de la rue St-Ambroise, c'est encore plus de voitures en circulation. Il est important de rappeler que l'arrondissement a

le pouvoir de refuser un changement de zonage. Actuellement, il n'est pas permis de faire de dévelop-

pement résidentiel sur le site. Une loi provinciale, la Loi sur l'aménagement impose à l'administration municipale un processus d'approbation référendaire. Ce processus prévoit une consultation publique et l'ouverture d'un registre que peuvent signer les résidentes et résidents d'un secteur ciblé qui désirent s'opposer à ce changement. Lorsqu'un certain nombre de signatures est atteint, l'arrondissement doit tenir un référendum sur la question ou abandonner son projet. Or, l'arrondissement du Sud-Ouest désire contourner la loi en remettant l'épineux dossier du développement de la Malting à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). La population sera donc consultée mais perdra tout pouvoir décisionnel.

Peut-on envisager que l'arrondissement ne ferait pas que nous consulter mais nous permettrait de décider ce que nous voulons pour notre quartier? Peut-on envisager que les intérêts collectifs priment sur les profits d'investisseurs privés?

Nous vous invitons à venir passer la journée avec nous, aux abords de la Canada Malting afin de découvrir ou redécouvrir ce site et de démontrer aux élu-e-s l'importance de cet édifice pour les gens de St-Henri et de partout à Montréal!

**TOUCHEZ PAS À LA MALTING**

**VENEZ DÉCOUVRIR LA MALTING!**

ATELIER SUR L'HISTOIRE DE LA MALTING

EXPOSITION DE PHOTOS

CRÉATIONS ARTISTIQUES

MUSIQUE ET BOÛTE!

SAMEDI, 21 SEPTEMBRE 2013

13H00 À 17H00

PARC DU CANAL LACHINE

CAL VOLT DE LA RUE ST-HENRI



### calendrier

#### SEPTEMBRE

**Samedi, 21 septembre 2013**

13h00 à 17h00

Pic-Nic à la Canada Malting

**Samedi, 28 septembre 2013**

Manifestation contre les hausses de tarifs à Hydro

13h00, Square Philips

#### OCTOBRE

Actions dans le cadre de la campagne électorale municipale  
Détails à venir

Actions contre les fins de conventions au fédéral  
Détails à venir

#### NOVEMBRE

**Mercredi, 27 novembre 2013**

Manifestation contre les fins de conventions au fédérale

#### DÉCEMBRE

Action pour 50 000 logements sociaux  
détails à venir

[www.popir.org](http://www.popir.org)

# VOTRE LOGEMENT, VOS DROITS

## PUNAISES DE LIT ON EN PARLERA JAMAIS ASSEZ...

Par Émile Lajoie

### Comment dois-je réagir face à une infestation de punaises?

La première chose à faire est d'aviser le propriétaire par téléphone. Il est du ressort du propriétaire de fournir la pleine jouissance des lieux au locataire, mais il est du devoir du locataire de l'aviser lors d'inconvénients du genre. Après l'avoir appelé, il est recommandé de prendre des photos des punaises et des lieux de leur présence dans le logement dans l'éventualité d'un recours juridique.

### Que faire si mon propriétaire n'agit pas?

Si le propriétaire n'agit pas ou refuse de coopérer, le locataire doit lui envoyer une mise en demeure, l'informant de l'état de la situation, indiquant ses demandes à cet effet ainsi qu'un délai pour agir.

### Devais-je appeler un inspecteur de la ville?

Si le propriétaire n'agit pas dans le délai indiqué dans la mise en demeure, le locataire peut aussi appeler à la ville afin d'obtenir un rendez-vous avec un inspecteur municipal pour que celui-ci vérifie la gravité de la situation. Un rapport d'inspecteur sur l'état des lieux est une excellente preuve à amener devant le juge en cas de recours juridique à venir.

### Le propriétaire a envoyé un exterminateur, mais les punaises sont toujours présentes.

#### Puis-je prendre mes propres mesures pour résoudre la situation?

Il est primordial de coopérer avec l'exterminateur afin d'optimiser l'efficacité du traitement. De plus, les traitements contre les punaises nécessitent parfois plus d'une visite et ne font pas toujours effet dans les 24h suite à la visite de l'exterminateur. Si vous avez des questions relatives au traitement, vous pouvez toujours contacter l'exterminateur directement.

### Que faire des meubles et des objets infestés par les punaises?

Pour les petits objets comme les vêtements et les draps, Santé Montréal recommande de les placer dans un sac de plastique, de sceller celui-ci, et de le mettre dans la sècheuse au cycle le plus chaud au moins 30 minutes. Pour ce qui est des plus gros objets comme les meubles, il est préférable d'attendre la venue de l'exterminateur afin de savoir s'il est possible d'effectuer un traitement sur le meuble.

### Puis-je les jeter aux poubelles?

Le locataire a la liberté de disposer comme bon lui semble de ses biens. Cependant, dans l'éventualité où il souhaiterait obtenir compensation pour leur perte, celui-ci doit rencontrer ces conditions :

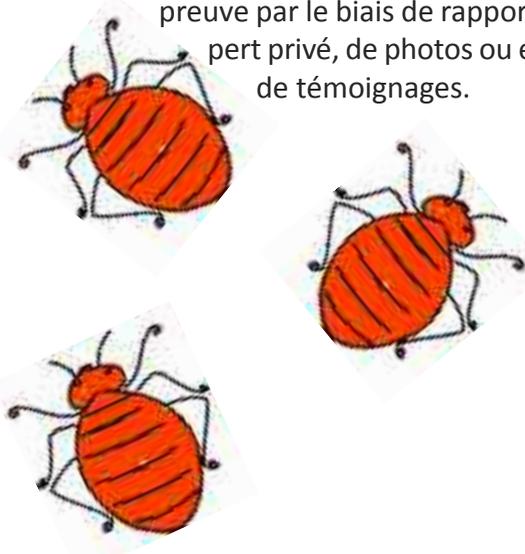
1. Tout comme lors de la présence de punaises, le locataire doit aviser le propriétaire de son intention de se débarrasser de ses meubles vu leur infestation.

2. Les biens doivent être irrécupérables. Il doit être impossible de nettoyer les biens afin qu'ils reprennent leur utilité initiale.

Ceci étant dit, il est préférable de conserver ses meubles et de discuter avec l'exterminateur d'une méthode de traitement. Le seul cas où ces conditions n'auraient pas à être rencontrées est si le propriétaire ou l'exterminateur demande lui-même d'en disposer. Dans ce cas, il est essentiel d'avoir une preuve tangible de leur propos : un enregistrement ou un écrit.

### Puis-je abandonner mon logement?

Pour abandonner un logement, celui-ci doit être considéré comme « impropre à l'habitation ». Il doit correspondre à la définition de l'article 1913 al. 2 du Code civil du Québec : « *Est impropre à l'habitation le logement dont l'état constitue une menace sérieuse pour la santé ou la sécurité des occupants ou du public [...]* » Bien évidemment, une fois en cour, la justification de l'abandon du logement est le centre du débat. La meilleure preuve pour justifier l'abandon du logement est le rapport d'inspecteur. Celui-ci est la seule personne qui peut définir légalement le logement comme « impropre à l'habitation » et définitivement clore le débat. Autrement, on peut faire la preuve par le biais de rapport d'expert privé, de photos ou encore de témoignages.



## PROBLÈME DE LOGEMENT?

LE POPIR PEUT VOUS AIDER!

APPELEZ-NOUS POUR PRENDRE  
 RENDEZ-VOUS OU VENEZ NOUS  
 RENDRE VISITE!

4017, rue Notre-Dame Ouest

514-935-4649

## L'INSPECTEUR DE LA VILLE UN ALLIÉ MÉCONNU

Par Émilie Séguin

**V**ous avez des problèmes concernant la salubrité ou l'entretien de votre logement? Si tel est votre cas, sachez que l'inspecteur de la Division des permis et inspections peut grandement vous aider.

Lorsqu'une telle difficulté survient, il est primordial d'en aviser rapidement son propriétaire. Advenant que le problème persiste, vous devrez lui envoyer, par courrier enregistré, une mise en demeure, soit une lettre lui exigeant de régler le problème, faute de quoi vous irez à la Régie du logement pour qu'un juge administratif l'oblige à mettre un terme aux situations d'insalubrité ou de mauvais entretien s'il le juge opportun.

Lorsque ce sera fait, vous devrez contacter le Département des permis et des inspections en appelant la Ville de Montréal au 311. Vous devrez alors leur faire parvenir une copie de votre mise en demeure et la preuve de réception par le propriétaire que vous pouvez trouver sur le site web de Postes Canada. Un inspecteur vous contactera dans les meilleurs délais afin de prendre un rendez-vous. N'hésitez pas à lui demander une copie du rapport qu'il produira dans les semaines suivantes. S'il refuse, vous devrez alors lui envoyer un subpoena afin de l'obtenir.

Notez que ce rapport est très utile, car il énumère tous les problèmes recensés par l'inspecteur dans le logement, ce qui servira de preuve lors de votre audience devant la Régie du logement. De plus, les travaux risquent d'être effectués plus rapidement en faisant appel à l'inspecteur, car ce dernier a le pouvoir de donner des amendes au propriétaire contrevenant. Pour de plus amples renseignements et pour obtenir de l'aide dans le cadre de ces procédures, n'hésitez pas à contacter le POPIR Comité-logement au (514) 935-4649.